

Synthèse par Pierre-André LOIZEAU, Directeur des Conservatoire et Jardin botanique de la ville de Genève

Chers collègues,

Bien que je sois le seul mentionné dans le programme pour présenter cette conclusion, j'aimerais commencer par remercier Suzanne Sharrock et Matthew Jebb qui ont préparé la partie de cette intervention relative au Consortium des jardins botaniques européens et aux résolutions de ce congrès.

Tout d'abord j'aimerais vous faire partager le plaisir que j'ai eu à participer à ce congrès EuroGard VII. La chaleur qui s'est abattue sur une grande partie de l'Europe n'a pas trop perturbé nos discussions, n'a pas échauffé les esprits. Les débats ont été sereins et constructifs, les conférences plénières passionnantes.

Je résumerai les axes principaux de ces conférences plénières en quatre points : importance d'un cadre législatif, responsabilité en termes de conservation, travail collaboratif et enfin maintien du lien à la nature.

Importance d'un cadre législatif

Concernant l'importance du cadre législatif, Braulio Ferreira de Souza Dias ouvre les feux et rappelle l'importance de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes en tant que cadre d'action pour la sauvegarde de la biodiversité. Dominique Richard rapporte que l'Union Européenne a défini des objectifs dans le cadre de l'élaboration de sa Stratégie pour la Biodiversité pour 2020. A l'autre bout du congrès, Peter Wyse Jackson en fait de même et affirme que la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes constitue un cadre qui oriente les activités des jardins botaniques. Si la moitié des objectifs est couverte par ceux-ci, on peut trouver des Jardins botaniques pour tous les objectifs restants.

Mais la législation peut devenir lourde et contraignante, bien que les objectifs qu'elle poursuive soient déontologiquement incontournables et encouragés par les jardins botaniques. Ainsi concernant l'introduction du Protocole de Nagoya, Braulio Ferreira de Souza Dias constate qu'il s'agit d'une législation novatrice, qui introduit la reconnaissance de la souveraineté des pays sur leurs ressources naturelles. Pourtant Matthew Jebb et Michel Guiraud observent que d'une manière générale les contraintes législatives sont de plus en plus lourdes et risquent de devenir des surcharges difficiles à surmonter pour les instituts scientifiques. L'introduction du Protocole de Nagoya pourrait conduire à une situation paradoxale, à savoir qu'il risque de fermer l'accès aux ressources génétiques des pays qui ont besoin d'une meilleure connaissance de la biodiversité de leur territoire. Sans prendre position sur ce problème administratif, Braulio Ferreira de Souza Dias affirme que la recherche nécessite l'accès aux ressources génétiques afin de mettre en valeur la richesse de la biodiversité. Les pays en voie de développement ont donc besoin de ces travaux pour donner de la valeur à leur biodiversité. Michel Guiraud dans ce contexte souligne un avantage possible des collections virtuelles par le fait qu'elles pourraient constituer une réponse à la complexité de la législation qui se met en place.

Sur un plan plus général, Jean-Patrick Le Duc décortique le commerce illégal des plantes. Il attribue aux jardins botaniques un rôle important en tant que partenaire des douanes afin que les jardins botaniques prennent en charge dans de bonnes conditions les plantes saisies ou confisquées.

Responsabilité en termes de conservation

Paul Smith observe que les jardins botaniques ont les outils et les compétences pour conserver la diversité végétale, grâce aux herbiers, aux banques de semences, aux activités de conservation in et ex situ, aux actions de restauration d'habitats.

Han Qunli montre tout l'intérêt des Réserves de la Biosphères de l'UNESCO. 651 réserves dans 120 pays couvrent plus de 10 millions de km² incluant plus de 170 millions de personnes. Ces Réserves représentent des laboratoires très importants pour l'étude de l'équilibre entre nature et population humaine. Les Jardins botaniques peuvent aider à comprendre ces interactions.

Pourtant Braulio Ferreira de Souza Dias fait le constat amer que nous avons échoué dans la diminution de la perte de biodiversité, que celle-ci continue. Il observe que les raisons de cet échec sont dues au fait que nous n'avons pas mis l'accent sur les causes sous-jacentes. Il faut montrer à la société comment elle peut tirer les bénéfices de la biodiversité. On trouve là tout le discours tournant autour des services écosystémiques.

Pour Dominique Richard, la complexité des systèmes environnementaux peut être la cause d'un temps important avant que les actions ne prennent effet.

Juli Caujapé Castells observe que nous ne savons souvent pas quelle stratégie utiliser pour la conservation. Nous donnons l'impression d'un manque de coordination, d'un manque de clarté des actions du fait que certains concepts sont difficiles à cerner. Il démontre que la fragmentation, souvent cause de la perte de biodiversité, peut aussi être à l'origine de l'apparition de nouvelles espèces sous une forme première d'haplotypes. Il propose que la notion de population, plutôt que celle d'espèce, devienne l'unité officielle de la conservation.

Philippe Bardin dresse lui aussi quelques constats autour de la conservation des espèces menacées au sein de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux de France. Dubitatif sur la probabilité d'atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation de plantes à l'échéance de 2020, et bien que les résultats actuels soient déjà relativement satisfaisants, il montre que les espèces menacées sont relativement peu présentes dans les territoires placés sous protection. Il observe qu'il est nécessaire d'inventer de nouveaux outils de hiérarchisation pour augmenter l'efficacité des mesures de protection, et par exemple, d'ajouter aux critères de l'UICN la responsabilité patrimoniale, l'originalité phylogénétique du taxon et son évolution historique si les données existent.

Enfin Hervé le Treut et Marko Hyvärinen évoquent la problématique des changements climatiques sur la répartition de plantes. Marko Hyvärinen propose d'accompagner ces migrations par des cultures ex situ et in situ appropriées au niveau des jardins botaniques. Cependant il pose de nombreuses questions : Comment évaluer la

sensibilité d'une espèce au changement climatique, comment choisir les espèces, comment les déplacer, comment gérer les risques de développer des plantes envahissantes, comment s'assurer de la légalité de ce qu'on fait, comment en faire un travail quotidien pour les jardins botaniques ?

Travail collaboratif

Plus que le travail en réseau, les vraies collaborations durables apparaissent comme un moyen de renforcer la force d'action des jardins botaniques. Braulio Ferreira de Souza Dias observe que les jardins botaniques ont la capacité de participer à l'effort global, mais que d'une manière générale il faut intensifier le travail en réseau, et les contacts avec les politiques. Il faut placer la sauvegarde de l'environnement dans le contexte du développement durable, en s'appuyant aussi sur l'économie et le social.

Sur ce thème Pawel Kojs présente une méthode permettant de rester cohérent au sein des jardins botaniques dans le respect des trois piliers du développement durable : environnement, économie et activités sociales.

Eleni Maloupa, en retraçant l'histoire des réunions EuroGard, a donné l'image d'une « famille » des jardins botaniques qui communique, échange et construit son avenir lors de ces réunions. Ce point de vue est partagé par Matthew Jebb, qui constate que tout le monde ne peut pas tout faire, qu'il faut travailler en réseau et définir des priorités. Les réunions comme celles d'EuroGard nous aident à définir ces priorités.

Suzanne Sharrock rappelle que le réseau des jardins botaniques, à travers leur affiliation au BGCI, représente une force de frappe importante, avec près de 3000 jardins botaniques fréquentés par une estimation de 500 millions de visiteurs par an. Les bases de données centralisées comme PlantSearch et GardenSearch apportent des informations très utiles à l'orientation des plans d'action des jardins botaniques et à la justification de leur soutien par les autorités politiques ou les financiers.

Maintien du lien à la nature

Paul Smith rappelle que la nature dont nous avons besoin pour nous alimenter ne vient pas du réfrigérateur. C'est la nécessité de conserver le lien avec la Nature, vitale pour la survie de notre espèce, qu'il exprime dans le contexte d'une société où plus de la moitié de la population mondiale habite dans des espaces urbains, souvent déconnectée de la vie sauvage.

Eric Joly insiste sur le rôle des zoos et jardins botaniques comme vecteur du maintien du lien à la nature, mais aussi en tant qu'outil pour la recherche, et pour la conservation in et ex situ.

De son côté Philippe Richard constate que dans la mesure où 75-80% de la population européenne habite dans des villes, il est normal que les jardins botaniques soient situés à proximité de celles-ci, et qu'ils jouent un rôle important dans le maintien du lien à la Nature. Il redéfinit la mission principale des jardins botaniques, à savoir «rendre la nature accessible et compréhensible au public».

Dans un autre registre, Laurent Bray met en évidence le travail important de la Ville de Paris pour l'augmentation de la végétalisation en zone urbaine, et le rôle du Jardin

botanique dans le maintien du lien à la nature à travers la plantation d'espèces de plantes provenant du Bassin parisien.

Discussion

Pour terminer, j'aimerais reprendre la redéfinition des tâches principales des Jardins botaniques proposée par Peter Wyse Jackson : 1) assumer des tâches de conservation dans un cadre planifié, justifié et effectif, 2) construire une base de connaissance, 3) documenter plutôt trois fois qu'une, 4) Diffuser, transmettre, éduquer, 5) Sortir de sa zone de confort, 6) Définir la politique du futur, 7) Changer la vie des gens.

En effet, les jardins botaniques doivent à la fois sauvegarder la variété de la vie, contribuer au bien-être humain et participer à la diminution de la pauvreté.

Pour terminer, permettez-moi un point de vue personnel concernant le cadre législatif.

Je pense que la signature de la Convention sur la Diversité Biologique constitue l'acte fondateur des nations autour de la prise de conscience de la nécessité de considérer la nature comme une ressource nécessaire à la survie de l'espèce humaine.

Le contexte régional, national et international est paradoxal en termes de biodiversité. Alors que la disparition des espèces semble s'accélérer, que les atteintes à l'environnement augmentent, que les mesures contre les problèmes climatiques tardent à être prises, que personne ne sait comment aborder la crise démographique, lorsqu'elle n'est pas niée, des avancées significatives au niveau législatif nous font espérer en des jours meilleurs.

Si je prends l'exemple de la Suisse que je connais bien, ne me demandez pas pourquoi, on peut observer une transcription de concepts fondamentaux dans la législation, correspondant aux valeurs que nous attribuons à la nature. Ainsi, suivant les impulsions données par la Stratégie mondiale pour la biodiversité et la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, le Conseil Fédéral adopte-t-il la Stratégie Biodiversité Suisse le 25 avril 2012 définissant 10 objectifs stratégiques (encourager une utilisation durable des ressources naturelles, assurer une infrastructure écologique, favoriser la survie des espèces, préserver la diversité génétique, etc.). Un plan d'action est en cours d'élaboration au niveau national.

La Stratégie Biodiversité Suisse introduit dans la législation le concept fondamental de dépendance de l'être humain par rapport aux services rendus par la nature. Elle érige en principe le fait que la nature rend des services écosystémiques. Elle place l'être humain dans ce système, ce qui a des conséquences sur sa façon d'évoluer dans celui-ci. On échappe de la sorte à la vision déconnectée des plantes et des animaux qui a prévalu jusqu'à maintenant. L'isolation des territoires pour les mettre sous protection n'est plus le seul outil qui permette de ménager la nature. C'est l'intégralité du territoire qui est considérée pour conserver la Biodiversité.

D'un sujet périphérique, la biodiversité devient une préoccupation centrale et est considérée avec cette loi comme un cadre à respecter dans lequel l'humain doit inscrire son action.

La biodiversité est une ressource, elle n'est pas un luxe.

Ces avancées législatives importantes, issues du travail de certaines personnes présentes dans cette salle, et que je remercie ici discrètement, mais sincèrement, nous montrent que les jardins botaniques représentent une force de frappe en faveur de la biodiversité. En s'alliant les uns aux autres, en mettant en commun nos ressources, en nous rapprochant des politiques, en agissant localement avec une vision globale, en collaborant, en échangeant, nous avons les moyens de faire changer les choses, par l'addition de tous nos petits efforts.

Personne mieux que les botanistes et les jardiniers-botanistes, les floristes, les systématiciens, les écologues et les biologistes, ne peuvent parler aussi bien de la nature et du monde végétal. Nous avons la responsabilité face à la société d'informer et de chercher à convaincre sur les points qui nous paraissent vitaux pour la survie de notre espèce et de toutes les espèces dont nous avons la responsabilité. La Terre nous est prêtée, rendons la complète et en bon état à nos enfants.

Ces actions impliquent non seulement de la rigueur dans notre travail, mais aussi de la générosité dans nos actions, et le partage des connaissances le plus largement possible.

Base législative, travail collaboratif, conservation et lien à la nature, voilà pour moi les axes forts qui apparaissent à l'issue de ce congrès EuroGard VII et qui vont guider la plupart de mes actions en tant que directeur des Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève et organisateur du 6^e Congrès mondial des jardins botaniques en Juin 2017.